

REMORQUE UTILITAIRE

Nom commun: SHERPA

650 €

REMORQUE A MAIN NON AUTORISEE DERRIERE UN VEHICULE

Sa longueur: 0.75 m sans la flèche

1.50 m avec la flèche

Sa largeur intérieure: 0.55 m – extérieure: 0.80 m

Sa hauteur: 0.60 m

Son poids à vide est de 15 kg et elle porte 70 kg

Carrosserie acier sur châssis acier

Roues 20 pouces

Options:

Couleurs de carrosserie ne figurant pas sur le catalogue (265 €)

Couleurs:

Vert pastel, Bleu pastel, Rouge métallisé, Vert métallisé, Gris métallisé



*Photos non contractuelles-caractéristiques et tarifs pouvant être changés sans préavis
fait par TROIS ROUES ET PLUS-QUIMPERLÉ*

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

03/02/2007

Clauses particulières: Les concessionnaires, agents ou entreprises quelconque, agissant pour leur propre compte, sont seuls responsables vis-à-vis de leurs clients des engagements de toute nature pris par eux.

Clauses générales: Le présent document annule et remplace tout autre document sur les conditions générales de ventes antérieure à ce document. Les ventes ou les prestations de services effectués par notre entreprise sont soumises aux présentes conditions générales de vente, qui sont appliqués prioritairement à toutes conditions générales établies par le client. Compte tenu d'une hausse possible des matières premières, les prix peuvent être modifiés entre le moment de l'acceptation du devis ou la commande et le moment de facturation. L'immobilisation du véhicule pour l'exécution de la garantie ne donne droit à aucune indemnité en espèce ou en nature

Clauses spécifiques: Aucun véhicule ne fera l'objet de reprise. Tous travaux demandés après l'acceptation du devis ou la commande seront facturés en plus. Toute commande spécifique, ne figurant pas au catalogue, est considérée comme prototype. Les délais donnés sont approximatifs. Le cahier des charges pour les prototypes doit être signé et daté par le client. S'il s'agit d'une association, d'un organisme quelconque ou d'une entreprise, la qualité et le mon du signataire doit apparaître.

Délai de paiement et condition de règlement: Nos prix sont stipulés TOUTES TAXES COMPRISES-TVA NON APPLICABLES-ART 293 B DU CGI- Le devis ou la commande devra nous parvenir avec son acompte. L'entreprise TROIS ROUES ET PLUS se réserve le droit de demander une avance sur travaux au cours de la réalisation. Tout paiement est un paiement TOUTES TAXES COMPRISES. La commande ne sera honorée qu'à cette condition. Le solde sera à régler avant départ de la marchandise, avant sortie atelier, avant la prise en charge par le transporteur. En cas de non règlement au jour du départ, le solde de la facture sera majoré de 50 % de frais de contre remboursement et sera à remettre au chauffeur. Si vous ne réglez pas, la palette ne vous sera pas livrée. Si vous souhaitez des facilités de paiement, rapprochez-vous d'un organisme compétent. Si la livraison nécessite un transport indépendant, le paiement du transport vous sera facturé en plus de votre commande. Tout acompte versé ne sera pas restitué. Aucune réclamation concernant une facture de plus d'un mois ne sera prise en considération. D'une manière générale, le non-paiement d'un devis accepté ou d'un bon de commande ou d'une facture à ces conditions entraînera la suspension des travaux en cours ou de la livraison des commandes en cours. Les paiements peuvent se faire soit par espèces, soit par chèque, soit par virement. Pour un paiement comptant, il n'y a pas d'escompte. Les pièces commandées et vendues par retour du courrier sont à régler en contre remboursement à la valeur de la poste. Les remises effectuées sont faites sur les produits et non sur les options et selon la quantité achetée.

Garanties: Sellerie, carrosserie et composants électriques sont garantis 6 mois sauf pour les véhicules destinés à un usage professionnel et au sport. Pour ces véhicules, la garantie ne pourra fonctionner qu'après examen du véhicule abîmé pour en déterminer les causes. Si le véhicule nécessite un retour à l'entreprise, le client prend en charge le transport de l'aller, l'entreprise prenant en charge le transport du retour. Pour l'application de la garantie, lors d'une réparation sous garantie, chez un revendeur de cycles, demandez-lui de prendre contact avec nous. Nous lui fournirons les pièces et les aides techniques dont il aura besoin. Le retour des véhicules se fait sur palette, les transporteurs ne sont pas tenus de prendre un véhicule non arrimé sur palette. Leurs garanties ne s'appliqueront pas en cas de problèmes. Dès que vous avez obtenus notre accord pour le rapatriement, palettisez le véhicule, n'attendez pas que le transporteur soit devant chez vous.

Tous les véhicules sont montés et essayés avant d'être livrés.

Pénalités de retard: Si le client ne règle pas sa facture en retour du courrier, dans les 8 jours, nous lui envoyons une lettre de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. A la somme due s'ajoutera les frais de ce recommandé et une pénalité de 10 % sur le montant restant dû. Si malgré cela, le client refuse toujours de régler la somme en plus des pénalités, son dossier sera transmis à l'huissier de sa commune ou des environs ou à Maître JACQ, huissier de justice à QUIMPERLE, rue Thiers. Les frais encourus seront à la charge du client.

Délai de livraison: Le délai de livraison est donné à titre indicatif. Lorsqu'il s'agit d'une commande spécifique, ne figurant pas au catalogue, qui est considérée comme prototype, les délais donnés pour ces véhicules sont approximatifs. Le retard, pour quelque raison que ce soit (guerre, inondation, grève, maladie, incendie, accident, tremblement de terre, problème d'approvisionnement causé par les grèves ou les congés ou toute autre raison) entraînant la désorganisation ou le ralentissement de l'entreprise, ne donne pas le droit à l'acheteur d'annuler sa ou ses commandes(s), de refuser la (les) livraison(s), de retarder le règlement ou de réclamer des dommages et intérêts. Tous les coûts supplémentaires entraînés par un problème hors de notre contrôle dans l'exécution d'un travail ou d'une livraison seront supportés par l'acheteur. Toutes causes entraînant la désorganisation de l'entreprise nous dégageant de la date de livraison prévue. Aucune commande n'est prise en juillet pour une livraison en août; les livraisons en juillet ne peuvent pas bénéficier de date fixe, aucune livraison ne se fait en août.

Transport: Le délai et le prix du transport est donné à titre indicatif. Seul le transporteur peut donner la date de livraison et le montant exact. L'acheteur s'engage à régler le montant du transport en supplément de sa commande. Nos marchandises sont posées sur une palette et filmées. En cas d'avarie due au transport, l'acheteur doit émettre une réserve écrite auprès du livreur et faire une réclamation, dans un délai de 3 jours, au siège de l'entreprise de transport. Passé ce délai, les réclamations ne seront pas prises en compte. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur. Sauf stipulation contraire de notre part, la livraison est réputée être effectuée à la dernière date convenue et à l'entreprise TROIS ROUES ET PLUS.... Dans tous les cas, l'acheteur supporte les frais et les risques du transport du bien vendu, postérieurement à la livraison.

Réserve des propriétés et réserve des compétences: L'entreprise se réserve le droit des biens vendus jusqu'au complet paiement TTC de la facture, port y compris. En cas de liquidation ou de redressement judiciaire de l'acheteur, les marchandises livrées nous seront restituées. Elles ne pourront pas faire partie des lots de ventes, des saisies d'huissiers, établis par les huissiers. Les présentes dispositions ne font obstacles au transfert des obligations de l'acheteur, dès la livraison, des risques de pertes, des détériorations des biens vendus ainsi que les dommages qu'ils puissent occasionner. Le matériel restant la propriété de l'entreprise TROIS ROUES ET PLUS... jusqu'au paiement total de ce matériel ou jusqu'à la fin du litige qui l'oppose à l'entreprise TROIS ROUES ET PLUS.... Il lui est interdit d'en disposer pour les utiliser, les revendre ou les transformer avant le paiement intégral. Tous litiges qui s'élèveraient entre l'entreprise et l'acheteur, seront, faute d'accord à l'amiable, de la compétence exclusive du tribunal de commerce.

Clause particulière concernant les règlements non rédigés en Euros:

Les règlements par chèques à tirer sur des banques étrangères de la zone non Euros ne sont pas acceptés.
Seuls les chèques en Euros à tirer sur les banques françaises sont acceptés.

Payments by accounts-cheques to be drawn on foreign banks from the zone not Euros are not accepted.
Only accounts-cheques in Euros to be drawn on the French banks are accepted.

